

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2018 à 20h30

Le conseil municipal de la commune étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMOULIN, Maire.

Etaient présents : Mme et MM. Patrick DUMOULIN, Jean-Luc HODIERNE, Olivier VALIN, Vincent GRIEU, Olivier POISSON, Michaël RENAUD, Sandrine LECOQ, Dominique GRENET, Guillaume SYS.

Absente excusée : Séverine LEMAIRE

Secrétaire de séance : Sandrine LECOQ

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

DATE DE CONVOCATION : 29.01.2018

DATE D’AFFICHAGE : 29.01.2018

Approbation PLU :

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-1 et suivants,
- la délibération en date du 20 mars 2012 prescrivant l'élaboration du PLU, et définissant les modalités de la concertation et les objectifs,
- la délibération en date du 9 Février 2017 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et clôturant la concertation,
- l'arrêté en date du 11 septembre 2017 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- les conclusions du commissaire enquêteur,

**Après en avoir délibéré,
le conseil municipal,**

DECIDE à 8 voix pour et 1 contre

1) approuver le plan local d'urbanisme de la commune de VERGETOT tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ce plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et graphique,
- des annexes,

2) Dit que le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Vergetot, aux jours et heures habituels d'ouverture
- à la préfecture de la Seine-Maritime

3) Dit que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage, pendant un mois, en mairie,

Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) Dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé :

- à Monsieur le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

5) Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe (3) ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage ; en la présence d'un SCOT approuvé.

Fait et délibéré à VERGETOT,
le 16 février 2018

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Patrick DUMOULIN



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture : le 21 février 2018
et de la publication : le 21 février 2018